



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 006, Mars 2024

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE)CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études hispaniques

1. **La pragmática en la enseñanza del ELE/ L2:
aproximación a algunos manuales diseñados y usados en Camerún y España**
Roseline FOUODJI WAGOUM Epse DJATSA 1-19

Lettres Modernes

2. **Problématique de l'emploi de la virgule dans *Les Sept douleurs*
de William Aristide Nassidia Combarry**
Tilado Jérôme NATAMA..... 20-36
3. **La masculinisation de l'esprit féminin :
réalisme ou surréalisme dans *Le Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir**
Vincent NAINDOUBA & Serge Simplicie NSANA..... 37-50
4. ***Le roi de Kahel* de Tierno Monénembo : un roman historique à tonalité épique**
Komi Seexonam AMEWU..... 51-72
5. **Dynamique des langues et politique éducative au Mali**
Ousmane Ag NAMOYE & Aldiouma KODIO, 73-88

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

6. **Description morphosyntaxique de l'adverbe du marka**
DAO Nébremy 89-107
7. **Cadre stratégique pour la refondation au Mali :
reconstruction et déconstruction d'une communication**
Adama KODJO..... 108-124

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

8. **Protection des sites archéologiques au Burkina Faso :
le cas du chantier école de Wargoandga**
Lassina SIMPORÉ & Fonyama Elise THIOMBIANO, épouse ILBOUDO 125-138

Histoire

9. **Coopération néerlandaise et développement socioéconomique
du Burkina Faso : cas du PDI/Z (1983-2006)**
Sébastien GUIPO..... 139-155
10. **Le contrôle de la production d'huile par le monopole d'état dans
l'Égypte antique sous domination gréco-romaine**
YAPI Fulgence Thierry 156-167
11. **Eschine et la paix à Athènes au ive siècle avant Jésus-Christ :
dialogue et négociations avec le royaume de Macédoine**
OULAI Fabrice & DAGO Thomas DADIE..... 168-180

- 12. Crises de succession au *Moogo*, de 1897 à 1983 :
cas du *Konkiistēnga* et *Tema***
François RIBOU..... 181-199
- 13. L'art plastique contemporain burkinabè sous l'influence de l'école
des *Avant-gardes* : analyse de quelques productions d'artistes**
Boukary DABAL & KY Jean Célestin..... 200-218
- 14. Les relations controversées entre les musulmans et l'administration
française dans la région de Grand-Bassam (1922-1949)**
Amon Jean-Paul ASSI,..... 219-236
- Géographie**
- 15. Des classes sous paillotes pour étendre l'accès à l'éducation
en milieu rural burkinabè**
Issiaka OUEDRAOGO, Goama NAKOULMA & Aude NIKIEMA 237-254
- 16. Impact des mesures barrières du covid-19 sur les revenus agricoles
des paysans dans la sous-préfecture de Lakota**
Jean-François Aristide GBODJE..... 255-271
- 17. Analyse de la dynamique spatio-temporelle de l'occupation du sol
dans la commune de Niakhar (Fatick, Sénégal) entre 2000 et 2022,
à travers des outils de la télédétection**
Ibrahima DIOUF & Mohamed Lamine NDAO 272-290
- 18. Variabilité climatique dans la Province du Mouhoun
au Burkina Faso de 1991-2021**
Amadou ZAN, Abdoul-Azize SAMPEBGO & Joachim BONKOUNGOU..... 291-302
- 19. Impacts des stations de lavage de véhicules sur l'environnement
et la santé à Korhogo**
DIOMANDE Gondo, Lacina Adama FOFANA & SORO Nambé Arouna..... 303-320
- 20. Exploitation agricole et dégradation forestière dans le département
de Soubré (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**
Mathieu Jonasse AFFRO, Assoh Hortance Aman Epse N'GUESSAN,
Nambegué SORO & Kouamé Felix KOUADIO..... 321-337
- 21. Disparités spatio-temporelles des formations sanitaires publiques
À Brazzaville en république du Congo**
Berchmans Giraldo Audron & Clotaire Claver Okouya..... 338-356
- 22. Recourir aux soins traditionnels à Ouagadougou :
une question de distance ?**
Sidbéniwendé Esaïe Yanogo 357-371
- 23. Des initiatives comportementales pour une gestion organisée
des déchets en commune V de Bamako (Mali)**
Seydou A. TOGOLA, Baba COULIBALY & drissa KELLY 372-386

Philosophie

- 24. Ce que la paix veut dire chez Nietzsche**
Ndéné MBODJI 387-398
- 25. Vers un auto-impérialisme du développement durable :
une analyse bioéconomique de la crise environnementale**
ABLO Ange & OUATTARA Attchoumounan Paulin 399-417
- 26. Platon, Abû Nasr al-Fârâbî et Rousseau :
à propos de l'éducation. Enjeux de la réflexion pour Afrique**
Pamphile BIYOGHE & Alain BOULINGUI MOUSSAVOU 418-429

Anthropologie et sociologie

- 27. Les facteurs explicatifs du retour à la défécation à l'air libre
dans la commune de Karimama au Nord-Bénin**
Soulé EL HADJ IMOROU..... 430-443
- 28. Crise sécuritaire, écoles bilingues et irrédentisme linguistique
au Burkina Faso**
Zomenassir Armand BATIONO..... 444-457
- 29. Pratiques potières dans le District de la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire**
Dja Flore KOUASSI-LAGO, Drissa DIARRASSOUBA Bintou TIOTE,
Saran CISSOKO COULIBALY & Lacina COULIBALY 458-475
- 30. Perceptions du VIH et non-observance au traitement antirétroviral
chez les personnes vivant avec le VIH suivies à l'hôpital de jour
du CHU de Bouaké (Côte d'Ivoire)**
Yéchinmèdjo SORO..... 476-488
- 31. Perceptions sociales de la gravité de l'ulcère de Buruli chez les
communautés Baoulé et Bété de Taabo, Djébonoua et Daloa (Côte d'Ivoire)**
Navouon FANNY & Koffi Dermane KOUAKOU..... 489-502
- 32. Analyse des tendances lourdes à l'objectivation du projet
de gestion durable des mangroves à Ouidah au Bénin**
Appolinaire D. GNANVI 503-519
- 33. Structures publiques et privées dans la lutte contre
le VIH/sida à Bouaké : ambivalences et logiques**
Affoua Toutouwa Marie ADOU, Dimi Théodore DOUDOU,
Zié Adama OUATTARA & Lorraine Nadia KOUADIO..... 520-543

Science de l'éducation

- 34. Les difficultés de l'expression orale des étudiants arabophones libyens,
cas des étudiants du département de français de Waddan**
Fodé Baba KEITA..... 544-557

Sciences juridiques et politiques

- 35. An assessment of the challenges of representation
of Cameroonian women in politics**
Stanley Chung DINSI..... 558-575

Les relations controversées entre les musulmans et l'administration française dans la région de Grand-Bassam (1922-1949)

Amon Jean-Paul ASSI

Département d'Histoire,

Université Félix Houphouët-Boigny,

Email : assiamonjeanpaul@gmail.com

Résumé

La région de Grand-Bassam fut la première zone de la pénétration française dans l'actuelle Côte d'Ivoire. Vers le milieu du XIX^e siècle, la France signa une série de traités avec les rois et les chefs traditionnels locaux. Elle mit en place des stratégies adéquates en recrutant dans les colonies voisines, des agents administratifs et des militaires déjà islamisés. Ces derniers sont affectés dans les différentes régions de la colonie de Côte d'Ivoire notamment à Grand-Bassam. Leur mission est de faire accepter la présence française et d'épauler les administrateurs coloniaux dans leur zone d'accueil. Cette idylle de l'administration avec les personnes de confession musulmane s'accroît avec la présence des Mandé-Dioula. Ils servent d'agents de renseignement et de pénétration dans la région de Grand-Bassam. Mais, la montée des idéologies arabo-musulmanes et l'extension de la puissance des confréries amènent le régime colonial français à y adopter un comportement conséquent envers les musulmans.

Mots clés : Grand-Bassam - colonie - Mandé - Dioula - idylle - musulmans

Controversial relations between Muslims and the French administration in the Grand-Bassam region (1922-1949)

Abstract

The region of Grand-Bassam was the first area of French penetration into what is now Côte d'Ivoire. Around the middle of the 19th century, France signed a series of treaties with local kings and traditional chiefs. It put in place adequate strategies by recruiting in the neighboring colonies, administrative agents and already Islamized soldiers. The latter were assigned to the different regions of the colony of Côte d'Ivoire, in particular to Grand-Bassam. Their mission is to have the French presence accepted and to support the colonial administrators in their host zone. This idyll of the administration with people of the Muslim faith is accentuated with the presence of the Mandé-Dioula. They serve as intelligence and penetration agents in the Grand-Bassam region. But the rise of Arab-Muslim ideologies and the extension of the power of the brotherhoods led the French colonial regime to adopt consistent behavior towards Muslims.

Keywords: Grand-Bassam - colony - Mandé - Dioula - idyll - muslims

Introduction

La région de Grand-Bassam est située dans le sud-est du littoral ivoirien. Peuplée traditionnellement des Eotilé, des Abouré et des N'zima, elle abrita la première capitale de la colonie de Côte d'Ivoire.¹ Afin de pacifier et développer la région côtière, l'administration française fit venir des vagues de populations provenant des colonies voisines. Au nombre desquelles figuraient des musulmans. Ceux-ci ont contribué à la diffusion de l'islam dans une zone réputée favorable à l'animisme et au christianisme. Au fil des années, les idéologies salafistes commencèrent à se répandre dans diverses régions de la colonie de Côte d'Ivoire.

Cette recherche scientifique met en exergue la légitimité du pouvoir colonial envers la communauté musulmane dans la région de Grand-Bassam. A cette donnée, s'ajoute la politique musulmane comme frein à l'expansion de l'islam dans cette zone côtière. Enfin, il s'agit de montrer l'affaiblissement du régime colonial comme élément catalyseur de la collaboration. La recherche documentaire de cette étude est constituée essentiellement des sources écrites. La série EE contient des dossiers sur la situation politique et militaire des colonies de l'AOF. Sa tranche 1EE est consacrée à la politique générale. Elle met en relief la situation économique, politique et sécuritaire dans la région de Grand-Bassam. Elle se penche aussi sur l'essor du commerce colonial dans cette zone du littoral.

La sous-série 3EE fournit des informations sur la situation de l'islam dans la région de Grand-Bassam. Elle présente pour le projet de création d'une mosquée par la communauté sénégalaise. Elle présente également le contrôle de documents et de personnalités islamiques de notre espace d'étude. Nous avons pu appréhender les mécanismes de diffusion de la religion musulmane.

Cette étude est circonscrite aux relations controversées entre l'administration française et les musulmans dans la région de Grand-Bassam (1922-1949). La première borne chronologique marque le début du durcissement de la politique musulmane de la France dans cette zone méridionale. Quant à la seconde, elle correspond au pic de la déchristianisation entre le pouvoir colonial et la communauté musulmane. Depuis la pénétration coloniale, l'administration coloniale a noué de bons rapports avec des musulmans. Ceux-ci étaient des soldats ou des auxiliaires administratifs. Cette étude pose le problème de la méfiance et de la régénérescence des liens entre le régime colonial et les musulmans dans la région de Grand-Bassam. Pour

¹Le chef-lieu de région "Grand-Bassam" fut érigé capitale de la colonie de Côte d'Ivoire, le 08 Mars 1893.

mener à bien cette étude, il convient d'analyser successivement les raisons de la méfiance française envers ses administrés islamisés, les aspects de cette méfiance et la décrispation.

1. Le nationalisme arabo-musulman

Le nationalisme arabo-musulman est caractérisé par la poussée des mouvements politiques et culturels dans les pays arabes, à savoir le panarabisme et le panislamisme. Cette identité politico-religieuse amène l'Etat colonial à se méfier des musulmans dans ses colonies.

1.1. Le panarabisme

Le panarabisme est un mouvement politique et culturel qui vise à unifier des peuples de civilisations arabes. Dans un contexte international marqué par la poussée des mouvements nationalistes², l'administration française jugeait l'islam³ comme une religion subversive. L'internationalisation des courants politico-religieux pendant l'entre-deux-guerres, va contribuer à mettre l'islam au centre des préoccupations françaises.

C'est au contact plus ou moins direct des musulmans étrangers, des musulmans de race blanche (Arabes, Maures, etc....) que le nègre se transforme en sectaire et en fanatique. C'est par conséquent de ce contact que nous devons le préserver pour maintenir notre sécurité et notre tranquillité dans l'ouest africain (A. QUELLIEN : 174)

À l'issue de cette perception néfaste de l'islam, il convient de mentionner que le régime colonial français exhorta les musulmans de ses colonies ouest-africaines à créer une barrière contre leurs coreligionnaires de race blanche. Au-delà du regain de méfiance contre les populations arabes, orchestrée par le panarabisme, c'est surtout le rôle des prédicateurs itinérants qui retient l'attention de l'administration française. Les musulmans devenaient ainsi l'objet de suspicion. « (...) les autres, surtout les tenants du panarabisme étaient suspectés par le colonisateur. Les nombreuses comparutions judiciaires de certains d'eux, dont Akill Borro en est une illustration. »⁴.

La stratégie de survie adoptée par l'administration coloniale à l'intérieur de ses colonies, a été particulièrement dominée d'une part, par des répressions et d'autre part, par sa politique d'assujettissement de ses administrés. L'islam, en tant qu'une religion grandissante, subissant les affres de la politique coloniale de la France, suscite des initiatives politiques. Le panislamisme s'est visiblement ancré dans les aspirations politico-religieuses des fervents musulmans de la région de Grand-Bassam.

²Le début du XX^e est caractérisé par l'avènement du panarabisme, panislamisme et pangermanisme.

³ L'islam se revêt être la seule force capable de maintenir la cohésion dans le monde arabe

⁴ ANCI 1729/XVII-4-16 : colonie de la Côte d'Ivoire. Bureau des affaires politiques administratives et sociales. Immigration libano-syrienne en Côte d'Ivoire.

1.2. Le panislamisme

Le panislamisme est une idéologie politico-religieuse qui a pour but d'unifier tous les fidèles musulmans en suivant les préceptes de l'islam sans distinction de race, de sexe et de région. Il repose sur un certain nombre de principes. A titre d'exemple, il y a l'édification des mosquées en tout lieu où l'on rencontre des musulmans quel que soit leur nombre, s'imprégner du livre saint, ne pas aliéner son semblable etc. Le panislamisme recommande donc aux musulmans d'être vertueux et prosélytes.

La plupart des dépositaires de ce courant politico-religieux provenait de l'Afrique du nord. A l'instar des différentes régions de la colonie, les prédicateurs arabo-musulmans diffusaient le message islamique dans la région de Grand-Bassam. Au cours de leurs tournées, des tracts en arabe y étaient distribués aux fervents musulmans. Le but de cette initiative était d'appeler à la création d'une communauté musulmane universelle. A ce titre, le régime colonial français s'était proposé de se méfier des personnes islamisées dans ses colonies. « Au début de la première guerre mondiale que les Sujets noirs de la France n'acquièrent ou ne peuvent acquérir qu'une fâcheuse mentalité au contact des musulmans fanatiques ou simples hostiles de l'Ouest » (P. MARTY, 1917 : 25).

En nourrissant cette crainte envers des musulmans, l'administration coloniale avait en toile de fond d'endiguer l'expansion des courants salafistes. Les prêches étaient considérés comme des canaux de diffusion des idéologies panislamistes, ainsi que des outils éventuels de mobilisation de leurs adeptes pour s'opposer à l'action coloniale.

Le panislamisme justifiait la détermination des populations musulmanes de rompre systématiquement avec la tutelle coloniale. Cependant, l'administration française s'était proposée d'éliminer sous toutes ses formes le nationalisme arabo-musulman. Cette stratégie n'était pas profitable à l'expansion de l'islam dans la région de Grand-Bassam.

2. La méfiance de l'administration française envers les musulmans

La France a durci sa politique musulmane dans ses colonies. Celle-ci se caractérisa par l'examen des documents arabes, la surveillance des musulmans et la limitation des écoles coraniques.

2.1. L'examen des documents arabes

Le régime colonial appliqua un contrôle très strict et une interdiction au niveau de la circulation des documents en langue arabe. Depuis le 15 mai 1916, il créa un Bureau de

Presse Musulmane qui avait pour but de rechercher et d'interdire les journaux arabes subversifs. Ce Bureau de Presse Musulmane était composé d'un administrateur chargé de la direction du service, d'un secrétaire arabe et d'un expéditionnaire.(BOLY Hamadou, p. 185). Il était également sous la tutelle des affaires politiques. A juste titre, l'administration française estimait que les documents à caractères islamiques pourraient provoquer des sentiments anticoloniaux chez les musulmans de l'Afrique noire.

La majeure partie des ouvrages récupérés transitait par la région de Grand-Bassam avant d'être contrôlés à Dakar. C'est à l'issue de cette dernière étape qu'ils pouvaient être remis à leur destinataire. Ceux qui étaient subversifs n'étaient pas expédiés. Dans une lettre adressée à l'administrateur commandant du cercle de Grand Bassam, le lieutenant-gouverneur de la colonie note :

(...) J'ai l'honneur de vous adresser, en paquet recommandé, des livres en langue arabe saisis au mois de juillet par le service des postes et adresser à un nommé Mamadou Traoré à Grand Bassam. Le service de contrôle du gouverneur général me signale que ces ouvrages qui proviennent de la librairie algérienne Roudoci-Kaddar peuvent être introduits sans inconvénients dans les colonies de l'AOF.

Je vous prie de bien vouloir les faire parvenir à leurs destinataires...⁵

Le contrôle des documents en langue arabe visait aussi à freiner l'expansion de l'islam dans toutes les régions de la colonie de Côte d'Ivoire car le développement de la culture arabe est un facteur qu'il convient de ne pas négliger (...) ; il peut influencer sur l'évolution des milieux musulmans et précipiter ceux-ci vers une islamisation plus profonde⁶. En raison des menaces existentielles des mouvements arabo-musulmans, la France prit des mesures contre les documents à caractère arabe et islamique. Les ouvrages destinés aux guides religieux locaux étaient minutieusement contrôlés.

J'ai l'honneur de vous adresser en deux paquets séparés des livres en langue arabe adressés à Monsieur Samba Thierno chez Aladji Abdoulaye Dieng à Grand-Bassam qui ont été arrêtés par le service des douanes.

Je vous serai obligé de bien vouloir surveiller les arrivées des ouvrages provenant de France ou de l'étranger en vue de rechercher et de saisir ces publications anti-françaises.⁷

⁵ ANCI 3EE4 (2) -XIV-37-26 colonie de Côte d'Ivoire. Cabinet du gouverneur, Affaires politiques. Correspondance arrivée et départ relatif aux livres en langue arabe 1925

⁶ ANCI 3EE4 (2) -XIV-37-26 colonie de Côte d'Ivoire. Cabinet du gouverneur, Affaires politiques. Correspondance arrivée et départ relatif aux livres en langue arabe 1925

⁷ Ibidem

El Hadj Yacouba N'diaye était une autorité religieuse écoutée et respectée par l'administration coloniale. Mais, il suscitait une méfiance de la part du régime colonial. Par ailleurs, les documents non subversifs étaient des Corans, des *Dalai Khairat* (bréviaire musulman), des pratiques culturelles du pèlerinage, des recueils de poèmes, *Adjanamia* (grammaire), *Kach-Evromouz* (médecine), *Rissald'Ibn Abizaïd* (sur le droit musulman), *As Saduc* (question relative à la prière régulière)⁸. La lenteur administrative amena le Gouverneur général à prendre des mesures favorables à l'évacuation des documents arabes à leurs destinataires.

Pour l'avenir il me semble inutile d'envoyer à Dakar des correspondances de cette nature en raison du retard nécessairement très long que cette mesure apporte à la remise au destinataire et du préjudice qui peut être occasionné aux correspondants.⁹

Cette nouvelle donne des autorités coloniales s'inscrivait plus ou moins dans le cadre de la traduction et de la perception des documents arabes. De plus, une liste des journaux interdits, suspects et autorisés était établie dans la colonie de Côte d'Ivoire en 1922. Voir le tableau ci-dessous.

Tableau n° 12 : Liste des journaux interdits, suspects et autorisés

Les interdits	Les suspects	Les autorisés
-The negro word de New York	-El Hacia de Beyrouth	-El Lissan El Hal Beyrouth
-El Habido El O umma de Tunis	Jérusalem	-El Hadyat
-El Guebla de Mecque	-La Kibla de la Mecque	-El Safa
-El Oriente de Buenos Aires	-Ash Shaab de New-York	-El Moquattan
-Watan de Santiago du Ghili	-The Daily Negro (publication annoncée par Marcus Garvey)	-Al Ahram du Caire
-Mirât El Gharb de New-York		-Revue Hans Syrie

Source : *Circulaire confidentiel*, Dakar 5 Novembre 1922 du Gouverneur Général de l'A.O. F aux Lieutenant Gouverneurs des colonies et au commissaire du gouvernement général du Niger.

À l'analyse de ce tableau, on remarque qu'à part les journaux autorisés, tous les journaux interdits et suspects étaient jugés subversifs. L'administration française classait la presse arabe en trois catégories : les journaux d'Orient, les journaux Egyptiens et les journaux publiés en Amérique.

⁸ Ibidem

⁹ Ibid.

Après une étude systématique et rigoureuse de ses brochures, elle les regroupait en deux catégories à savoir les journaux interdits ou ceux qui avaient une tendance francophile et les journaux autorisés favorables à l'ordre colonial. Suivant les orientations de sa politique coloniale, la France sentit le péril islamique, sans jamais l'expliquer clairement.

Pour notre part, elle tentait de limiter le potentiel de l'islam contestataire en ayant à sa guise une presse arabe favorable au projet colonial. Lorsqu'elle devient un instrument de résistance contre la domination française, les sanctions qui en découlent sont préjudiciables aux autorités musulmanes. Un marabout dépourvu de bibliothèque, et parfois du Coran, est privé d'un élément essentiel de sa science et de son autorité.¹⁰ Le régime colonial s'est inscrit dans un projet d'acculturation des fervents musulmans. Cette stratégie a contribué à freiner l'expansion de l'islam dans la région de Grand-Bassam. La surveillance des personnalités et fidèles musulmans fait également partie de la politique musulmane de la France.

2.2. La surveillance de personnalités et fidèles musulmans

L'administration coloniale mit en place des stratégies pour surveiller les musulmans. Elle créa en 1906 une police musulmane. Elle établit un fichier central à Dakar pour répertorier tous les guides religieux qui ne semblaient pas faire son apologie ou ceux qui constituaient une menace contre sa présence.

Cette méfiance de l'administration coloniale à l'encontre des musulmans est d'abord liée à une méconnaissance de l'écriture arabe car elle n'arrivait pas à la lire. L'inquiétude des autorités coloniales résidait aussi dans l'affiliation des musulmans aux ordres confrériques. Le Hamallisme fut accusé des agitations politico-religieuses. L'un des disciples de cette confrérie, le nommé Soumaila Diakité fut déporté à Grand-Bassam en 1930.¹¹

¹⁰A.N.C.I 3EE 4 (2) XIV-37-26. Colonie de Côte d'Ivoire. Rapports sur l'islam dans les Cercles 1929-1930.

¹¹Le débat entre Hamalliste et Omarien se penchait sur les onze et douze grains du chapelet. L'administration soutenait exclusivement les partisans d'El Hadj Omar Tall. Ils décidaient donc d'interner les dignitaires religieux du courant hamalliste (Cheikh Hamaoullah et Cheikh Yacouba Sylla) en Côte d'Ivoire entre 1929 et 1930. Les Tall et alliés des deux territoires Soudan et Sénégal revendiquant le maintien des 12 grains comme un héritage spirituel reçu de leur ancêtre, Cheikh Omar Tall, se liguèrent pour sauvegarder ce legs. Un violent conflit les opposait aux hamallistes à Nioro du Sahel. Ces incidents ne servaient que de stratégies pour le régime colonial d'avoir une mainmise sur les confréries et d'instrumentaliser les *Cheikhs*. Imprégné du soufisme, Hamaoullah menait une vie spirituelle sans considérer de la présence française dans son territoire (actuel Mali). Il détenait cette certitude de ses médiations théologiques et de sa lecture de certains versets coraniques qui exhortent les musulmans à n'entretenir aucune relation avec les non musulmans. Le degré de sa spiritualité influençait ses adeptes et d'autres communautés musulmanes. Ce charisme religieux suscitait une inquiétude de l'administration française. Le Cheikh Hamaoullah était considéré comme un danger pour la stabilité sociale et politique de l'empire colonial français. Tous ses partisans furent internés ou déportés au Soudan français ou dans d'autres territoires. Son fidèle disciple El Hadj Yacouba connut les affres de l'exil à Sassandra en 1930.

L'administration française redoutait que les discours ou prêches puissent fragiliser la quiétude dans ses colonies. Cette inquiétude fut ostensiblement dirigée contre les Libano-Syriens. Ces derniers furent considérés comme les dépositaires des courants politico-religieux islamiques. La grande frange de cette communauté musulmane fut constituée de chiites. En effet, l'Association Libanaise de Bienfaisance Musulmane Amélite de Beyrouth manifestait des sentiments anti-français. L'administration coloniale a jugé les activités religieuses des Libano-Syriens subversives de la région de Grand-Bassam. En dehors des Libano-Syriens, les autorités musulmanes intensifièrent leur politique de surveillance et de renseignement sur d'autres catégories de fidèles musulmans notamment les Sénégalais. Ces derniers étaient répertoriés dans un bulletin individuel mentionnant toutes les informations sur son lieu de naissance, son âge, ses antécédents, ses faits et gestes, etc. Amadou Bengue, Samba Moctar, Samba Thierno et Lamine Touré étaient strictement surveillés en raison de leurs relations avec les *cheikhs* et les marabouts maures.¹² Face à un tel climat d'hostilité généralisée, les fervents musulmans n'avaient d'autres choix que de se conformer aux ordres du pouvoir colonial en vue d'accomplir paisiblement leurs actes de foi. Mais, les personnalités musulmanes réfractaires étaient contraintes à l'exil ou à l'incarcération.

Par la surveillance des marabouts fanatiques, indigènes ou étrangers, et, au besoin, par leur expulsion ou leur incarcération, les administrateurs locaux peuvent envoyer ces menées séditeuses, dès leur origine et se préserver de ces fauteurs de troubles qui trouveront.¹³

De cette déclaration, un énorme programme de surveillance fut orchestré contre les autorités musulmanes. Au centre de cette canalisation, figurait l'épineuse question du pèlerinage à la Mecque. Le Hadj était perçu comme un enjeu politique par l'administration coloniale. Au cours de ce périple religieux, les fidèles musulmans s'imprégnaient de l'universalité de l'islam. Dès leur retour, certains s'adonnaient à la propagande islamique tandis que d'autres pratiquaient le commerce.

L'attitude des autorités coloniales envers les musulmans trouva sa justification dans un contexte géographique, socio-culturel, religieux, économique et politique. Elles firent un recensement de la communauté musulmane de la région de Grand-Bassam. Cette population était estimée à 1063 contre 250 à 300 au début des années 1920. (R. Borremans : 31-38). Cette percée de l'islam dans les régions conquises au cours de la période coloniale ne laissait pas indifférent le régime colonial français. Un contrôle systématique de la communauté

¹² Archives privées de la famille d'El Hadj Abdoulaye Dieng, consultées à Grand-Bassam, le 25 Mars 2018.

¹³ A.N.C. I 3EE 4 (2) XIV-37-26. Colonie de Côte d'Ivoire. Rapports sur l'islam dans les Cercles 1929-1930.

musulmane s'avérait indispensable. L'administration coloniale redoutait de voir ses administrés fortement islamisés au détriment du christianisme. Elle limitait création des écoles coraniques dans les différentes régions de ses colonies dont celle de Grand-Bassam.

2.3. La limitation des écoles coraniques

L'administration coloniale freina la poussée islamique en limitant la création des écoles coraniques. Le système colonial basé sur la politique d'assimilation chercha à canaliser les écoles coraniques. Cette stratégie était mise en place pour que ces centres d'enseignement islamique ne soient pas de cadres appropriés de mots d'ordre anti-français. L'enseignement religieux dispensé en langue arabe, en raison de sa teneur, faisait aussi l'objet de contrôle et de surveillance, afin d'éradiquer tout passage susceptible d'attiser la haine contre le colonialisme. Les autorités coloniales surveillaient avec une attention particulière l'enseignement diffusé dans les écoles coraniques.

L'enseignement des marabouts avaient un caractère essentiellement religieux, il en résulte pour nous des obligations de surveillance et de contrôle. L'administration locale doit soigneusement veiller à ce que les marabouts, profitant de l'ignorance des indigènes, ne les mettent pas en défiance contre nos idées civilisatrices et ne cherchent pas à user des influences dans un but fanatique et intolérant.¹⁴(Alain QUELLIEN, op.cit., p .245)

Cette inquiétude de l'administration coloniale traduit bien sa volonté d'imposer sa culture au détriment de la propagation de l'islam. En réalité, les idées véhiculées par le système colonial se différencient de celles des écoles coraniques. En matière de langue, le système colonial défend les principes de la langue française contrairement aux écoles coraniques qui enseignent l'Arabe.

Sur le plan religieux, l'administration coloniale propage le christianisme tandis que les écoles coraniques font la promotion de l'islam. Ces raisons amènent le régime colonial à réaliser une étude statistique des écoles coraniques dans les différentes régions de la Basse et Haute Côte d'Ivoire. Voir le tableau ci-dessous.

Tableau n° 13 : Effectif des écoles coraniques dans les cercles de la Basse-Côte et Haute -Côte d'Ivoire en 1936

Cercles	Ecoles coraniques	Nombre d'élèves
Agnéby	4	40
Assinie	Néant	Néant
Bas-Cavally	Néant	Néant
Baoulé	9	50
Bettié	13	194
Bobo-Dioulasso	50	250
Daloa	12	50
Dédougou	134	860
Gaoua	6	7
Gouro	9	567
Grand-Bassam	6	60
Grand-Lahou	2	15
-Guiglo	Néant	Néant
Indénié	14	21
Kaya	70	280
Koudougou	71	225
Kong	91	675
Lagunes	Néant	Néant
Man	21	157
N'zi-Comoé	5	36
Odienné	74	770
Ouorodougou	20	80
Tagouanas	37	280
Tenkodogo	7	80
Sassandra	Néant	Néant

Sources : ANS 2 G 3631. Rapport politique annuel 1936

Cette étude montre d'abord la forte répartition des écoles coraniques et de leurs élèves dans les régions septentrionales du pays.¹⁵ Néanmoins, un nombre restreint de ces centres d'enseignement islamique et de leurs talibés dans les régions du centre et de l'ouest. Enfin, celles du sud forestier sont peu pourvues en écoles coraniques et en élèves. L'islamisation récente ou de l'absence des musulmans expliquent la faiblesse des écoles coraniques dans la partie méridionale. En revanche, le nombre élevé d'écoles coraniques et d'élèves dans les régions du nord était dû à une forte communauté musulmane.

Les populations musulmanes étaient réticentes à adhérer à leur projet éducatif. Il était perçu comme lieu de perdution et la pesanteur sociale qui accompagnait le système colonial dans son ensemble ne facilitait pas la situation. (I. BINATE :140). L'objectif du pouvoir colonial répondait au souci de disposer d'un réservoir de personnel administratif instruit en langue

¹⁵ Au cours des années 1930, la Haute Côte s'étendait du nord du territoire ivoirien jusqu'à une partie du territoire voltaïque.

française pour exercer dans l'administration. Elle s'est évertuée à adopter une méthode coercitive contre l'enseignement islamique.

L'administration coloniale limita ainsi l'enseignement coranique dans la région de Grand-Bassam. La volonté d'assimilation de l'administration française tendait à restituer à l'islam, son assise dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. La transmission et l'éducation des valeurs occidentales à toutes les couches sociales caractérisaient sa politique coloniale. La France adopta une attitude hostile envers la communauté musulmane.

Cette méfiance a en quelque sorte ralenti, l'expansion islamique dans la région de Grand-Bassam. Force qu'en raison du contexte géopolitique international, le pouvoir colonial est contraint de se rapprocher de la communauté musulmane afin de garantir la stabilité dans ses colonies.

3. La décrispation

Les relations entre l'administration française et la communauté musulmane furent également marquées par une période de détente dans laquelle s'affirma la volonté de développement de l'islam.

3.1. La poussée du bolchévisme en URSS

L'année 1917 marqua un tournant décisif dans l'éclosion du bolchévisme. Cependant ce courant nationaliste soviétique constitua une sérieuse menace de la survie de l'empire colonial français. (...) la nouvelle politique islamique en A.O.F tire sa première justification de cette nécessité d'un front contre la menace bolchévique. (TRIAUD Jean-Louis (1974), p563). Il était donc nécessaire pour l'administration française de s'attirer la sympathie des musulmans dans ses colonies et surtout en Côte d'Ivoire afin d'y parer à cette idéologie nationaliste.

La religion musulmane ne compte qu'un petit nombre d'adeptes en Côte d'Ivoire... Cette partie de la population éburnéenne est incontestablement pour le moment la plus facile à administrer, à condition de ne pas la blesser dans ses convictions. C'est également la moins disposée à écouter la propagande bolchévique.¹⁶

L'expansion du bolchévisme amène l'administration française à réhabiliter l'islam. Elle scelle un pacte avec les musulmans dans son empire colonial. Fort de cet acquis, elle exhorte les musulmans de la colonie de Côte d'Ivoire à ne pas adhérer au bolchévisme. En contrepartie, les musulmans demandent la révision de la politique coloniale de la France. Cette collaboration a été souvent facilitée par une convergence d'intérêts entre les deux

¹⁶ ANS.2G31(11) cité par Jean-Louis Triaud (1974), *op.cit.*, p563.

partenaires.(Hamidou DIALLO, pp -417). En raison de l'internationalisation du courant bolchévique, le régime colonial français décida de collaborer avec les musulmans. Ce rapprochement est également lié à crise économique de 1929.

3.2. La crise économique de 1929

La crise économique a débuté en 1929 aux Etats-Unis. Elle s'est ensuite propagée dans le monde. Elle contribua au revirement de la politique musulmane de la France. Le changement de politique islamique correspond en fait à une mutation beaucoup plus vaste de la politique impériale. La crise économique mondiale est à la base de cette grande révision.(TRIAUD Jean-Louis, (1974), p.563). Le système colonial repose en grande partie sur l'exploitation des ressources économiques dans les colonies.

Avec le marasme économique, la métropole est contrainte de collaborer avec les musulmans car ils sont les principaux animateurs de l'économie coloniale en Afrique de l'ouest. Ce sont en effet, les groupes musulmans spécialisés qui contrôlent la plus grande partie du commerce intérieur, voire dans certaines régions, de la production en A.O.F. (TRIAUD Jean-Louis, (1974), p.563). La crise économique a affecté l'économie française mais surtout celle de la Côte d'Ivoire. La région de Grand-Bassam a subi les affres de cette crise économique.

La crise met en difficulté les maisons de commerce qui ont quitté la place et se sont installées à Abidjan ou ont liquidé sur 3 cafés, un seul est ouvert et deux font péniblement leur frais. Dans les villages où les paysans après avoir touché leur paie, les planteurs après avoir vendu leurs produits venaient dépenser et même gaspillé leurs argents, sont pour la plupart fermés faute de clientèle.¹⁷

Cette crise économique mondiale intervenait à la suite d'un krach boursier aux Etats-Unis. Elle a entraîné la baisse d'un tiers de la production mondiale industrielle. Ainsi, elle se manifesta dans toutes les régions de la colonie surtout celle de Grand-Bassam. Les musulmans en ont fait les frais. Leur chiffre d'affaires a chuté énormément. Afin de relancer l'économie coloniale, la France eut recours au soutien des musulmans. Dans le cadre de ce rapprochement, elle utilisa des guides religieux.

3.3.L'utilisation des guides religieux

L'administration coloniale utilisa des guides religieux pour rétablir ses relations avec la communauté musulmane. L'ordre colonial déploya des moyens pour restaurer son image auprès de la communauté musulmane. Il se servit des marabouts acquis à sa cause pour

¹⁷ ANCI-5014 /VI-16-243. Colonie de Côte d'Ivoire. Affaires politiques et Administratives. Secret Emission radiophonique en langue arabe du poste de Berlin.

asseoir sa domination dans ses colonies. C'étaient des alliés notables des colonies dont l'influence est bénéfique à l'œuvre civilisatrice entreprise par la colonisation⁴⁷⁷. Seydou Nourou Tall était mandaté pour effectuer cette mission dans la région de Grand-Bassam 1938. Dans un circulaire, le Gouverneur de la colonie mentionne :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le marabout Seydou Nourou Tall, le de votre lettre circulaire n°85 APA/1 du 20 janvier 1938, est passé dans le cercle les 22 et 23 janvier.

Venant de Bingerville, il s'est arrêté un instant à Grand-Bassam, le Samedi 22 janvier à 18 h 15 mn et passé la nuit à Aboisso. Il a parlé aux indigènes à Aboisso, le dimanche 23 de 7 h à 8h et à Grand-Bassam, le même jour à 10 h.¹⁸

En sillonnant les localités du sud forestier, Seydou Nourou Tall montre que son loyalisme n'a jamais fait défaut à la France. Cette autorité religieuse a rappelé les mêmes thèmes qui peuvent se résumer en cinq points majeurs :

- Attachement à la France ;
- Apostolat du travail pour l'amélioration du sort de l'indigène ;
- Vertus et bienfaits de la sobriété ;
- Danger de la politique que les noirs ne peuvent comprendre ;
- Nécessité de la concorde, de l'union et du travail opiniâtre dans la paix française que nous avons apportées dans ces pays.¹⁹

À l'analyse des interventions diplomatiques de Seydou Nourou Tall, il apparaît assez clairement qu'elles s'apparentent toutes à des clichés inavoués de la politique ambiguë de la France envers ses administrés notamment des musulmans. En effet, l'administration coloniale possède le pouvoir de contraindre et de réprimer mais il lui manque la légitimité. Ainsi, pour mener à bien sa mission, elle loue les services des chefs musulmans. Ces derniers sont amenés parfois à être des intermédiaires auprès des populations. C'est la raison pour laquelle, le pouvoir colonial porta son choix sur le petit fils d'El Hadj Oumar Tall ne relevait exclusivement pas du temporel, elle s'inscrit aussi dans un projet religieux.

Mais ces tournées aussi politiques soient elles revêtent des aspects proprement religieux qui n'ont pas pu être appréhendés correctement par les fonctionnaires français. (...) Seydou Nourou Tall ne pas seulement régler au nom de l'administration, les conflits surgissent entre musulmans. Il vérifie aussi l'orthodoxie des communautés, conseille les fidèles, leur apporte les nouvelles du monde extérieur et aide de ses connaissances des groupes dispersés et généralement dépourvus de guides spirituels qualifiés. (TRIAUD Jean Louis (1974), p 566)

¹⁸ ANCI-848/XI-50-17. Colonie de la cote d'ivoire. Affaire politique, administrative et économique confidentielle. Divers comptes rendus par le Cercle a/s du voyage du grand marabout Nourou Tall (1938)

¹⁹ ANCI-848/XI-50-17. Colonie de la cote d'ivoire. Affaire politique, administrative et économique confidentielle. Divers comptes rendus par le Cercle a/s du voyage du grand marabout Nourou Tall (1938)

Seydou Nourou Tall sait en réalité que l'ordre colonial est irréversible en Afrique de l'ouest à cette époque. Il s'est adapté à ce nouveau système, tout en travaillant pour le rayonnement de la communauté musulmane toute entière. (FOFANA Lemassou, p.76). Incarnant plus ou moins le rôle protecteur des populations indigènes, il jouissait d'une réputation singulière. Seydou Nourou Tall s'est investi auprès de la tutelle coloniale pour rehausser l'image d'El Hadj Yacouba N'diaye.

El Hadj Yacouba N'diaye s'est affirmé dans le paysage islamique bassamois. Il reçut le 22 Janvier 1938, un diplôme de Chevalier de l'Ordre de l'Etoile Noire par le Président de la République Française.²⁰ Le guide religieux en tant qu'éducateur de la foi s'éclipse pour être un conciliateur. En 1946, en prélude à la marche des militants du R.D.A, il fut sollicité par l'administration coloniale pour faire comprendre ceux-ci d'abandonner leur projet.

Sa déclaration attira tout naturellement quelques mécontentements de la part des militants et sympathisants de ce parti politique. Son initiative fut bien accueillie et appuyée par l'administration française dont les intérêts économiques et politiques semblaient de plus en plus menacés par l'action du P.D.C.I-R.D. A et de son leader Félix Houphouët-Boigny.

Afin de parer à d'éventuelles pressions de ce parti politique, l'administration française décida de rappeler le Gouverneur André Latrille. Il fut remplacé par Laurent Péchoux le 10 Mars 1947. La mission assignée à cette nouvelle autorité politique était de démanteler le parti d'Houphouët-Boigny voire sa disparition. En dépit de toutes ses manœuvres politiques, il noua des relations étroites avec El Hadj Yacouba N'diaye. Comme l'atteste le courrier ci-dessous.

J.G

Abidjan, le 28 Octobre 1949

Côte d'Ivoire

Le Gouverneur

Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire recommande à la bienveillance des autorités administratives du Territoire, El Hadj Yacouba N'diaye, Imam de la grande mosquée de Grand-Bassam.

L. Péchoux.²¹

Cette distinction d'El Hadj Yacouba N'diaye témoigna de ses nombreuses actions religieuses et politiques en faveur de la France. Il fut ainsi nommé doyen des imams de Côte d'Ivoire. Le rôle assigné à cette sommité islamique fut de servir de médiateur dans les tensions sociales et politiques qui opposent le P.D.C.I-R.D. A à l'administration coloniales. Parallèlement à ces faits, l'administration française apporta son soutien à tous ceux qui s'opposaient aux militants

²⁰ Archives privées de la famille d'El Hadj Yacouba N'diaye, consulté à Grand-Bassam, le 20 Mai 2017.

²¹ Archives privées de la famille d'El Hadj Yacouba N'diaye, consulté à Grand-Bassam, le 20 mai 2017.

du P.D.C.I-R.D.A. Elle tenta plus ou moins de solliciter l'appui des musulmans. « (...) des musulmans de plus en plus nombreux n'ont pas tardé à se rendre compte du rôle politique que voulait leur faire jouer le parti extrémiste et l'ont désavoué et l'ont désavoué. Un membre influent n'a pas hésité à prêcher que le R.D.A n'est pas la voie de Dieu. »²²

Le Gouverneur Laurent Péchoux ne lésina pas sur des moyens de faire disparaître le P.D.C.I-R.D.A. Il s'est servi des musulmans pour stigmatiser le parti d'Houphouët-Boigny. Cependant, El Hadj Yacouba N'diaye avait su inculquer à ses fidèles les valeurs de l'islam. Par le respect de ses vertus, un éventuel conflit fut endigué dans la région de Grand-Bassam. Le spirituel transcenda au-dessus du temporel. La réputation d'El Hadj Yacouba N'diaye s'était étendue sur l'ensemble du territoire ivoirien. Les privilèges accordés à ce dignitaire religieux par l'administration coloniale constituaient une aubaine dans l'expansion de l'islam dans les régions forestières. Voir photo ci-dessous.

PHOTO n°5 : El Hadj Yacouba N'diaye, doyen de la communauté musulmane de Côte d'Ivoire en 1949



Sources : Archives privées de la famille d'El Hadj Yacouba N'diaye, consulté à Grand-Bassam, le 20 Mai 2017.

²² ANS G 45 rapports politiques 1929.

Il fut ainsi un acteur indispensable de la prospérité de l'islam dans la région de Grand-Bassam. Son ascension fulgurante dans la sphère islamique lui a valu la reconnaissance des autorités administratives et politiques. El Hadj Yacouba N'diaye a su déployer de nombreux efforts pour susciter l'adhésion de nouveaux adeptes à la foi. Les guides religieux musulmans par leur modestie et leur charisme ont contribué à l'émergence de l'islam dans la région de Grand-Bassam. Leur loyalisme envers l'administration coloniale s'est accru progressivement.

Au total, le rapprochement entre l'administration coloniale et les musulmans s'est opéré dans un contexte politique international tendu. Par l'entremise des guides religieux, ce revirement contribua à l'apaisement et à la consolidation de ses relations avec les populations de confession musulmane. Cette nouvelle déboucha sur les mouvements de décolonisation dans la région de Grand-Bassam.

Conclusion

Les philosophie politique de la France s'est matérialisée par la mise en place des moyens administratifs et institutionnels. Ces moyens lui permirent de durcir sa politique coloniale contre les musulmans dans la région de Grand-Bassam. L'administration française eut des mauvais préjugés envers l'islam qu'elle considéra comme un outil possible de redoutables influences étrangères. La sécurité de son empire colonial pourrait donc voler en éclats.

Le régime colonial à traverssa politique de survie vise donc à promouvoir et à préserver son patrimoine culturel et linguistique. La stratégie de survie de l'administration française a eu pour corollaire de désorganiser la communauté musulmane et de freiner l'expansion de l'islam dans les régions de ses colonies en général, et dans celle de Grand-Bassam en particulier.

Mais, divers évènements bouleversants la scène politique vont contribuer au revirement de la politique musulmane de la France. Des guides religieux musulmans permirent à la tutelle coloniale d'étendre son prestige envers les populations locales surtout les musulmans. L'islam connaît donc un regain de vitalité dans la région de Grand-Bassam à travers l'accroissement de la population musulmane et l'action mouvements de décolonisation. Cette étude scientifique nous a enfin permis de cerner l'attitude de la communauté musulmane avec les différents régimes politiques dans l'actuelle Côte d'Ivoire.



Sources et bibliographie

Sources

3EE4(2) : Cabinet du gouverneur arrêtés, décision relative à la circulation et circulaires et à la vente des documents arabes dans les cercles de 1921 à 1929.

152 (1). Notices sur la circonscription de Tiassalé en 1904.

848/XI-50-17 : Colonie de Côte d'Ivoire. Affaire politique, administrative et économique. Confidentielle. Divers comptes rendus par le cercle a/s du voyage du grand marabout Nourou Tall (1938).

1729/XVII-4-16 : Colonie de Côte d'Ivoire. Bureau des affaires politiques administratives et sociales. Immigration Libano-Syrienne en Côte d'Ivoire.

Sources écrites

MARTY Paul, *Etudes sur l'islam en Côte d'Ivoire*, Paris, Edition Ernest Leroux, 1922, 495 p.

MARTY Paul, *Etudes sur l'islam au Sénégal : les doctrines et les institutions*, tome II, Paris, Ernest Leroux, 1917, 407 p.

QUELIEN Alain, *La politique musulmane dans l'Afrique Occidentale française*, Paris, Emile Larose, 1910, 2278 p.

Bibliographie

ANOUMA René-Pierre, *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946. Volume 1 : conquêtes coloniales et aménagements territoriaux 1893-1920*, Paris, l'Harmattan, 2005, 282 p.

ASSI Amon, *L'islam dans la région de Grand-Bassam de 1893 à 1975*, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, de, S.H.S, Département d'Histoire, Thèse Unique de Doctorat, 2021, p.

BAMBA Mamadou, *La communauté musulmane et les mutations sociales et politiques en Côte d'Ivoire de 1946 à 1999*. Abidjan, université de Cocody, Département d'Histoire, 2008, 545p

BINATE Issouf, *Histoire de l'enseignement islamique en Côte d'Ivoire : dynamisme d'évolution d'une éducation communautaire (fin XIXème siècle-2005)*, Abidjan, Université de Cocody, S.H.S, Département d'Histoire, Thèse Unique de Doctorat, 2012, 685 p.



BOLY Hamadou, *Le soufisme au Mali du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Thèse Unique de Doctorat, Université de Strasbourg, Ecole Doctorale des Humanités, Groupe d'Etude Orientale, Slave et Néo-hellénique. 2013, 569 p.

BORREMANS Raymond, *Précis sur l'histoire Grand Bassam (1469-1981)*, Abidjan Addenda, 1982, 53 p.

CISSE Chikouna, « Islam, Etat et Pouvoirs politiques en Côte d'Ivoire : l'organisation du Hadj au défi » in *L'Afrique des Laïcités Etat, Religion et Pouvoir au sud du Sahara*, Gilles Holder et Moussa Sow dir, Alger, Edition Tombouctou et I.R.D, 2014, p.139-148.

JANSOLIN Raymond, « Colonisation musulmane et communauté islamique dans le Cercle de Grand-Bassam », *CHEAM*, n°2458, 10 février 1958, p.12-13

LOUCOU Jean-Noël, *La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, CERAP-Fondation FHB, 2012, 365 p.

MONTEIL Vincent « Une confrérie musulmane : les mourides du Sénégal » in *Archives de sociologie des religions*, n°14, 1962, p.77-102

QUESNOT Fernand, « Les cadres maraboutiques de l'islam sénégalais » in *Notes et Etudes sur l'islam en Afrique noire*, Paris, CHEAM, 1962, p.135

TRIAUD Jean-Louis « La question musulmane en Côte d'Ivoire (1893-1939) » : *Revue française d'Outre-Mer*, tome LXI, Paris, Geuthner, 1974, p.542.